

2025-06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 12

VOTANTS : 18

TARIFS DU SEJOUR AU CAMPING

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'ALSH 2025, deux semaines de vacances de camping sont prévues du 21 au 25 juillet et du 04 au 08 août au Camping du pont d'Avignon.

À cette occasion, les tarifs de participation pour les parents sont fixés comme suit :

- Collégiens et lycéens : 300€
- CM1 et CM2 : 280€

Le conseil, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise en place des tarifs ci-dessus pour les séjours de camping du 21 au 25 juillet 2025 et du 04 au 08 août 2025 au Camping du pont d'Avignon, dans le cadre de l'ALSH 2025 ;
- **de préciser** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de l'exercice considéré.

Délibéré à Callian, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



La secrétaire de séance